

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 06 février 2023, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, à 19 h00 sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : MéliSSa de Launière

Ms. les conseiller : Jean-Marie Garneau
Raphaël Langevin

Secrétaire d'assemblée : Cathy Fontaine

Absents : Marlen Laliberté
Edith Lalancette
André Coté

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal du mois de janvier
5. Ratification des comptes.
 - 5.1. Factures à payer (D)
 - 5.2. Salaires des employés (D)
6. Correspondance
7. Résolution Refuge animal
8. Gestion des actifs
9. Eaux usées FQM
10. Aide financière rang st-Joseph
11. Résolution MSH
12. Bibliothèque
13. Comité
14. Mada
15. Affaires nouvelles
 - 15.1. MAMH
 - 15.2. Coolbox
 - 15.3. Visibilité Notre-dame-de-Lorette
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

1. ouverture de la réunion par Madame la Mairesse.

La séance débute à 19 h 00.

2. 4818.02.23 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

IL EST PROPOSÉ PAR M Raphael Langevin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, du lundi 06 février 2023 soit et est adopté tel que proposé

3. Aucuns conflits d'intérêts

4. 4819.02.23 ADOPTION du PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du 09 janvier 2023.

IL A ÉTÉ PROPOSÉ PAR Mélissa de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le procès-verbal du mois de janvier soit adopté tel que rédigé par la secrétaire d'assemblée.

5. 4820.02.23 RATIFICATION DES COMPTES;

Comptes à payer :

**il est proposé par Jean-Marie Garneau
appuyé;
et résolu unanimement :**

que La liste des comptes payés du mois de février 2023 sont de 100 298.69\$

6. Correspondance

Cathy a écrit la lettre pour envoyer à Mallette. Elle en a fait la lecture aux conseillers afin de savoir s'ils trouvaient qu'elle répondait à leur attente.

7. 4821.02.23 Refuge animal

ATTENDU QUE Le contrat d'offre de service du refuge animal déposé à la séance du conseil est à renouveler.

IL A ÉTÉ PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Les conseillers de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette acceptent l'offre de service du refuge animal de Roberval au montant de 884.33\$

8. Gestion des actifs

Ce point est remis ultérieurement.

9. 4822.02.23 Eaux usées;

ATTENDU QU'une étude du calcul de débit d'eau doit être faite pour le projet des eaux usées, Mme Laurence Bouchard de la FQM a suggéré un contracteur qui pourrait procéder à ces travaux d'ici deux semaines

**il est proposé par Jean-Marie Garneau
appuyé et résolu unanimement :**

que Les conseillers municipaux sont d'accord pour accepter l'offre de service proposée par Mme Bouchard.

10. Aide financière rang St-Joseph

Dans le cadre d'un programme d'aide à la voirie du gouvernement du Québec L'annonce d'une aide financière de 392 166\$ sera apporté à la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette

11. 4823.02.23 Résolution MSH ;

ATTENDU QU'une résolution doit être acceptée pour la proposition d'offre de service suggéré par Mme Claudia Veilleux concernant le rechargement granulaire et la réfection de chemin qui doit être fait dans le rang St-Joseph.

**il est proposé par Mélissa de Launière
appuyé;
et résolu unanimement :**

que L'appel d'offre pour le rechargement granulaire suggéré par Mme Veilleux du MSH soit Accepté par le conseil municipal.

QUE MSH Services Conseils est heureuse de vous soumettre cette proposition de services afin de répondre à votre besoin d'ingénierie pour la préparation des documents pour soumission, ainsi que la surveillance des travaux en lien avec le projet de rechargement granulaire sur le rang Saint-Joseph.

12. Bibliothèque

Martine Labeaume a suivi la formation de réseau Biblio et elle pourra procéder au redémarrage de la bibliothèque sous peu.

13. Comité

Le MAMH a mentionné à la mairesse qu'il serait important qu'un comité d'urbanisme soit formé pour mettre la sécurité civile de la municipalité à jour.

14. Mada

Une rencontre sera prévue prochainement avec Marion.

15. Affaires Nouvelles

15.1 4824.02.23 Résolution FQM

ATTENDU QU'UNE résolution doit être acceptée pour la proposition d'offre de service suggéré par Mme Laurence bouchard concernant le projet d'eau usée.

**il est proposé par Jean-MARIE Garneau
appuyé;
et résolu unanimement :**

que La municipalité de Notre-dame-de-lorette Autorise Laurence Bouchard de la FQM à faire les démarches nécessaires au bon déroulement du projet d'eau usée.

15.2 4825.02.23 Résolution MAMH

Demande d'accompagnement du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)

Considérant que la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est venue offrir, à la demande du conseil municipal, une séance d'information rôles et responsabilités au conseil le 30 janvier 2023;

Considérant qu'à l'occasion de la séance d'information le ministère a présenté divers services pouvant être offerts aux municipalités;

Considérant que parmi ces services figurent de l'accompagnement en finances municipales;

Considérant que le conseil municipal y voit là une opportunité de soutien à l'administration en place permettant d'aider à l'atteinte et au respect de certaines obligations;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Raphaël Langevin

Appuyé par Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette demande l'accompagnement de la direction régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean du MAMH et de la Direction de l'accompagnement et des finances municipales dans l'élaboration et le suivi d'un plan de travail en finances municipales;

15.3 Affichage dans le sentier de motoneige

Jean-Marie Garneau mentionne qu'il manque de pancarte pour la visibilité de la municipalité dans le sentier de motoneige.

15.4 Démission de la directrice générale

Cathy Fontaine la directrice générale par intérim mentionne au conseil municipal qu'elle leur remet sa démission en date du 8 février 2023, « dû au climat inadéquat à la municipalité de Notre-Dame-de Lorette et dû au fait que la municipalité de Saint-Stanislas a besoin d'elle à temps plein ».

16. Période de question

Aucunes questions.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 4826.02.23

**IL A ÉTÉ PROPOSÉ PAR Jean-Marie Garneau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la séance du conseil de la municipalité de Notre-dame-de-lorette soit levée à 19 h 28.

Rita de Launière
Mairesse

Cathy Fontaine
Directrice générale